

Concept | **MATAS**
AccordAge



AccordAge - MATAS de Lavaux

**Structure mise en oeuvre dans le cadre de la DGEO et de la politique sociale du SPJ via la
Fondation de Serix**

SOMMAIRE

1. La structure	2
2. Le cadre	3
▪ Organisation.....	3
▪ Ressources extérieures	4
▪ Admission	4
▪ Projet.....	4
○ Les intentions	5
○ Les contenus éducatifs	5
○ Les contenus pédagogiques.....	6
○ Les activités.....	6
○ L'organisation hebdomadaire.....	7
3. Les axes de travail	8
4. Les aspects contractuels.....	10
5. Évolution du concept	11
6. Formation professionnelle	12
Contacts	12
ANNEXE 1 Organigramme	13
ANNEXE 2 Procédure d'admission, plan.....	14
ANNEXE 3 Procédure d'admission, descriptif	15



Établissements scolaires de la région de Lavaux
Fondation de Serix



1. La structure

En août 2006, des prestations de compétences éducatives mises en place dans la politique socio-éducative du DFJC, ont été proposées aux élèves et aux différents acteurs de l'école. Les MATAS qui ont vu le jour à partir de ce moment-là, ont été définis pour les institutions éducatives comme *'une collaboration avec le milieu scolaire du mineur, dans le but de le soutenir dans sa capacité d'acquisition et dans sa capacité de motivation à l'apprentissage, dans les situations à haut risque de rupture scolaire ou de désinvestissement des apprentissages. Ces activités visent d'abord au maintien de l'élève dans la structure scolaire ordinaire, puis à sa réintégration'*¹

AccordAge est l'un de ces MATAS, l'un de ces 'Module d'Activités Temporaires et Alternatives à la Scolarité'. Il a ouvert ses portes le 10 mai 2010. Situé sur les hauteurs de Lutry, aux Echerins, ce MATAS 1 est destiné à des élèves scolarisés de la 3^{ème} à la 8^{ème}, dans quatre Établissements de la région scolaire de Lavaux: les EPS d'Oron-Palézieux, de Lutry, de Centre-Lavaux, et l'EP de Pully. Faisant partie de l'EPS du Jorat, des élèves du collège de Savigny et de celui de Forel, proches d'AccordAge, peuvent exceptionnellement y être accueillis, pour des raisons d'éloignement conséquent avec le MATAS rattaché à cet EPS.

Sont accueillis à **AccordAge** des élèves qui, dans le cadre de leurs apprentissages, rencontrent des difficultés dans leur classe. Ces difficultés qui peuvent avoir plusieurs origines -cognitives, comportementales, familiales, éducatives, psycho-sociales- les font souffrir eux, tout autant que leur environnement (famille, groupe-classe, enseignants). Cette souffrance qu'ils manifestent par un comportement inadapté risque de les conduire à un décrochage scolaire.

La proposition d'**AccordAge** est d'éviter ce décrochage. L'enseignant de la classe peut donc faire appel au MATAS qui accueille l'élève au maximum deux tiers de son temps scolaire, et pour une période de douze semaines, renouvelable une fois. Le MATAS **AccordAge** ne se substitue pas à une prise en charge psychologique pour les élèves qui en auraient besoin.

¹ Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs, DFJ-SPJ – août 2006

2. Le cadre

Organisation

Le MATAS *AccordAge* dépend du Département de la Formation de la Jeunesse et de la Culture. Il est dirigé conjointement par le directeur de l'Établissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux, représentant la DGEO (**D**irection **G**énérale de l'**E**nseignement **O**bligatoire), et par le directeur de la Fondation de Serix à Palézieux, Fondation qui intervient dans le cadre d'un contrat de prestations avec le SPJ (**S**ervice de **P**rotection de la **J**eunesse). Ce comité de Direction est en étroite collaboration avec l'équipe de base. L'administratrice de la Fondation de Serix, assure la gestion financière du MATAS *AccordAge*.

Le directeur de l'Établissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux est en relation directe avec la CRLR (**C**onférence **R**égionale **L**avaux **R**iviera).

Ressources extérieures

- Les enseignants de la pédagogie compensatoire des Établissements scolaires de la région de Lavaux-Riviera.
- Le service PPLS de la région de Lavaux.
- L'infirmière scolaire.

Admission

L'enseignant de l'un des Etablissements scolaires de la région signale un élève en difficulté à son directeur. Après régulation interne, celui-ci transmet la demande au comité de Direction MATAS. Si la cohérence entre les besoins exprimés et la réponse possible du MATAS est avérée, cette demande est présentée à l'équipe d'*AccordAge* dont l'avis est transmis à l'Établissement scolaire. Le cas échéant, celui-ci demande alors aux parents de prendre contact avec le MATAS. Lors d'une visite avec leur enfant, ils expliquent leur situation et précisent leurs besoins, leur demande. Après un ou deux jours de réflexion, et en cas de volonté réciproque pour s'engager dans le projet MATAS, un contrat de collaboration est signé lors d'un entretien d'admission qui réunit les différents partenaires: les parents et leur enfant, l'équipe d'*AccordAge*, la direction et les intervenants de l'Établissement scolaire.¹

Projet de l'équipe

L'équipe d'*AccordAge* est constituée d'un éducateur social, d'un enseignant (chacun à temps plein), et, à certains moments, d'une éducatrice en formation. Cette équipe est chargée d'un travail interdisciplinaire en faveur des élèves en risque de décrochage. La volonté est la mise en place d'une action qui tienne compte des contraintes scolaires, des réalités familiales, du comportement de l'enfant, et de développer ainsi une approche globale de l'enfant.

¹ voir page 10 et annexes 2 et 3

○ Les intentions

- Accompagner l'élève pour favoriser son bien-être, son développement, ses apprentissages, son autonomie, son intégration sociale.
- Créer les conditions pour lui permettre de conforter son estime, d'avoir envie d'apprendre, de persévérer, de créer.
- Promouvoir le respect comme valeur fondamentale dans la relation à l'autre.
- Encourager la communication.

○ Les contenus éducatifs

La fonction éducative s'articule à partir de quatre axes:

- Une proposition d'activités qui permettent à l'élève de développer son estime de soi, qui valorisent ses potentialités pour qu'il reprenne confiance en lui, qui le soutiennent dans sa capacité d'acquisition et de motivation à l'apprentissage, et qui l'aident à développer de nouvelles ressources.
- Un travail relationnel avec l'enfant et sa famille. L'éducateur met en place des rencontres qui permettent de créer ce lien.
- Une mise en situation de rapport à l'autorité. Les temps d'activités ne sont pas seulement des moments d'expression. Ils permettent aussi d'évaluer et de questionner le rapport aux règles, donc aux limites, à la distance, aux conflits. Cette mise en situation peut être en lien étroit avec le travail scolaire, ou en être décentrée.
- Une recherche de solutions. Le passage par le MATAS peut en effet être l'occasion d'envisager d'autres pistes d'actions, de mobiliser des ressources familiales, de faire appel à des professionnels médico-sociaux. *AccordAge* propose ainsi des opportunités de collaboration pouvant être utiles pour « l'après MATAS ».

○ Les contenus pédagogiques

Le **Plan d'Etudes Romand (PER)** est la référence pédagogique pour l'organisation de séquences d'enseignement-apprentissage. Les méthodologies ainsi que l'approche pédagogique différenciée sont en lien avec les références officielles reconnues et en vigueur dans le canton de Vaud. Des axes de travail scolaire sont définis avec l'enseignant principal de la classe initiale de l'élève.

AccordAge tente de faire découvrir ou redécouvrir à l'élève le goût de l'apprentissage. L'accent n'est pas mis sur la mise à niveau des matières scolaires. Ce ne sont ni des résultats immédiats qui sont attendus, ni la performance qui est visée, mais, dans un premier temps, l'appropriation par l'élève des conditions et des outils nécessaires à l'apprentissage. Une méthodologie adaptée est donc proposée, qui lui permettra, dans un second temps, la poursuite et le renforcement de ses acquisitions scolaires.

La mise en place de projets pédagogiques en lien avec les activités socio-éducatives stimulera l'élève dans ses apprentissages et lui donnera la satisfaction d'un aboutissement concret.

○ Les activités

Les activités proposées procèdent de la volonté d'une approche globale des apprentissages, de la mise en lien des aspects pédagogiques et éducatifs.

Certaines activités internes sont animées par l'équipe :

- ✚ **Atelier cuisine.** Il permet à l'élève d'expérimenter l'association de différents éléments pour réaliser un tout. Il allie la recherche, la réalisation pratique et la satisfaction concrète du résultat obtenu.
- ✚ **Le Potager.** Les travaux à réaliser exigent de la part des élèves un engagement sérieux. Selon les saisons, l'entretien d'un potager fait aussi partie des tâches à accomplir.
- ✚ **Travaux manuels.** A certains moments, ils permettent à l'élève de s'exprimer, d'imaginer, de créer. A d'autres moments, ils l'obligeront à se confronter à des consignes et à la nécessité de les respecter. Une pratique régulière l'amènera à maîtriser davantage les outils et les matériaux.
- ✚ **Atelier multimédias.** L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) permet à l'élève de s'initier à la transmission de l'information par des textes, des photos et des vidéos. Il peut ensuite partager quelques-unes de ses réalisations grâce à un blog. Pour un élève, c'est un moyen pertinent pour maintenir un lien symbolique, grâce à ce moyen pédagogique attrayant.

Des activités externes -dites supports- animées par des intervenants extérieurs, peuvent être proposées. Par exemple:

- ✚ **Capoeira ou Taekwondo.** La communication non-verbale, le dialogue corporel avec l'autre, la gestion de l'agressivité, la créativité, l'expression de soi sont autant d'apprentissages permis par ces arts martiaux.

Occasionnellement, des sorties ou des visites peuvent être organisées. La découverte de nouveaux lieux et d'environnements inconnus invite à l'éveil et à la curiosité. Les sorties « hors murs » (exposition, théâtre, concert,) sont d'excellents vecteurs pour l'apprentissage.

○ L'organisation hebdomadaire

L'élève est accueilli au MATAS **AccordAge** selon un horaire journalier de 8h15 à 15h15. Exceptionnellement, pour un élève, le Module peut comprendre une demi-journée, soit une matinée, soit un après-midi. En fonction de l'évolution de l'élève, la prise en charge peut être augmentée ou diminuée d'un jour. **AccordAge** accueillant les élèves en continu, le temps du repas est assuré. Les repas sont livrés par la commune de Lutry. Lorsque cela est nécessaire, **AccordAge** assure le transport des élèves, en deçà et au-delà des heures d'activités.

3. Les axes de travail

Avec la famille

Les prestations du MATAS sont proposées aux parents. Sauf en cas de mesures importantes de limitation de l'autorité parentale décidées par la Justice de Paix, où elles pourraient être imposées. Ces prestations étant par définition mixtes (enseignement et éducation), la problématique scolaire est considérée comme une problématique « scolaire/éducative ». Cette approche qui peut entraîner des résistances, est précisée aux parents au moment de leur visite à **AccordAge**, avant l'entretien d'admission et la contractualisation de la collaboration entre les différents partenaires.

Il est important que les parents comprennent l'approche globale incluant la famille dans le travail du MATAS. Peuvent en dépendre une confiance et une collaboration réussie, **AccordAge** tentant de favoriser et de valoriser autant que faire se peut les compétences parentales. Des entretiens sont proposés ou demandés aux familles.

Avec l'enseignant

Dans une volonté de co-construction, **AccordAge** propose à l'enseignant un regard complémentaire sur la problématique. S'appuyant sur la pratique pédagogique mise en place par l'enseignant, de nouvelles pistes d'intervention sont élaborées ensemble. Pour ce faire, **AccordAge** peut participer à des séances d'enseignement en classe.

Les rencontres formelles, tout autant que les contacts informels, permettent de maintenir un lien régulier avec les Établissements scolaires. Ce lien est fondamental. Il exige de la part de l'équipe d'**AccordAge** une capacité d'adaptation compte tenu des pratiques en usage dans les différents Établissements concernés.

Avec l'élève

Cette volonté d'une approche globale, concrétisée par ces différentes activités et par les contenus pédagogiques et socio-éducatifs, est mesurée régulièrement, avec l'élève, lors d'entretiens formalisés. L'objectif est de lui permettre de devenir acteur de son parcours, de s'initier à l'auto-évaluation, de prendre des initiatives et de se mettre au travail pour s'approprier la part du changement qui lui revient.

Les bilans

Pour chaque Module, un bilan intermédiaire et un bilan final réunissent l'Établissement scolaire, le MATAS et les parents. Selon les situations, d'autres rencontres élargies à l'ensemble des professionnels concernés (assistant social, pédiatre, pédo-psychiatre, intervenant AEMO) sont organisées pour permettre une vision globale et systémique.

La mise en commun des observations des différents partenaires permet de formuler des propositions utiles à la poursuite de la scolarité de l'élève amené à réintégrer sa classe à temps plein, à l'issue de son passage au MATAS.

Dans certains cas, le MATAS peut proposer une orientation en enseignement spécialisé, et/ou un placement en institution. Ces propositions conservent leurs propres exigences, à savoir une autorisation du SESAF et/ou du SPJ.

4. Les aspects contractuels

Un contrat de collaboration est signé par chacun des partenaires:

Contrat de collaboration - MODULE 1
Prénom NOM - EPS / Collège - degré

Les soussignés s'engagent à collaborer de manière régulière pour le bon déroulement de la prise en charge au MATAS AccordAge. Deux bilans sont prévus.

Période du lundi xx xxxxx xxxx au vendredi xx xxxxxx xxxx soit xx semaines
Jours xxxxxxxx et xxxxxxxx
Bilan intermédiaire
Bilan final

L'élève s'engage :

- à participer aux activités pédagogiques et socio-éducatives proposées en respectant les règles inhérentes à leur bon déroulement.
 - à collaborer avec d'autres élèves, et dans des nouveaux projets.
 - à participer à certains des entretiens qui le concernent.
- L'élève est responsable de son investissement.

Le parent s'engage :

- à soutenir son enfant dans la démarche de prise en charge socio-éducative et scolaire proposée par *AccordAge*, et par l'école.
 - à communiquer toute information utile à la prise en charge.
 - à participer aux bilans formels et à collaborer lors d'autres entretiens proposés pendant le Module.
 - à une participation financière journalière de 7.-- francs.
- Le parent reste responsable de l'éducation de son enfant.

L'école s'engage :

- à collaborer avec *AccordAge*.
 - à adapter les exigences scolaires en fonction du projet interdisciplinaire.
 - à accueillir l'élève lorsqu' *AccordAge* ne peut le faire pour une raison ponctuelle.
 - à participer aux réseaux et aux bilans.
- La direction de l'Établissement scolaire reste responsable de la scolarité de l'élève.

AccordAge s'engage :

- à soutenir l'élève dans ses démarches d'apprentissages scolaires.
 - à collaborer avec les parents, et à les soutenir dans leurs fonctions éducatives et parentales.
 - à coopérer avec les enseignants en tenant compte de leurs pratiques pédagogiques.
 - à assurer les contingences pratiques: transports, repas...
- AccordAge* est responsable de la coordination entre les différents partenaires.

5. Évolution du concept

Afin de répondre au mieux aux attentes légitimes des différents acteurs concernés, une évaluation de chaque prise en charge est faite pour apporter d'éventuels ajustements à mettre en œuvre pour d'autres Modules. Cette démarche d'évaluation s'inscrit dans une volonté d'adaptation aux différentes situations et aux différents contextes des élèves accueillis à *AccordAge*. La collaboration au sein d'un MATAS relevant de deux domaines d'intervention, l'articulation entre l'action pédagogique et éducative reste une démarche complexe qui se doit d'être régulièrement évaluée.

6. Formation professionnelle

AccordAge accueille des stagiaires désireuses d'entrer en formation dans une filière de Travail Social ou des étudiantes déjà en formation HES, et leur permet de réaliser leur formation pratique. Leur suivi est assuré par un Praticien Formateur HES certifié.

Contacts

AccordAge

Ancien Collège des Echerins
Route de la Claie-aux-Moines, 111
1090 La Croix-sur-Lutry

tél	021 791 51 44
portable	079 550 80 65
mail	accordage.matas@serix.ch
site	www.accordage-matas.ch

Établissement scolaire d'Oron Palézieux

Route de Lausanne, 10
1610 Oron-la-Ville

tél	021 557 35 35
fax	021 557 35 40
mail	eps.oron@vd.ch

Fondation de Serix

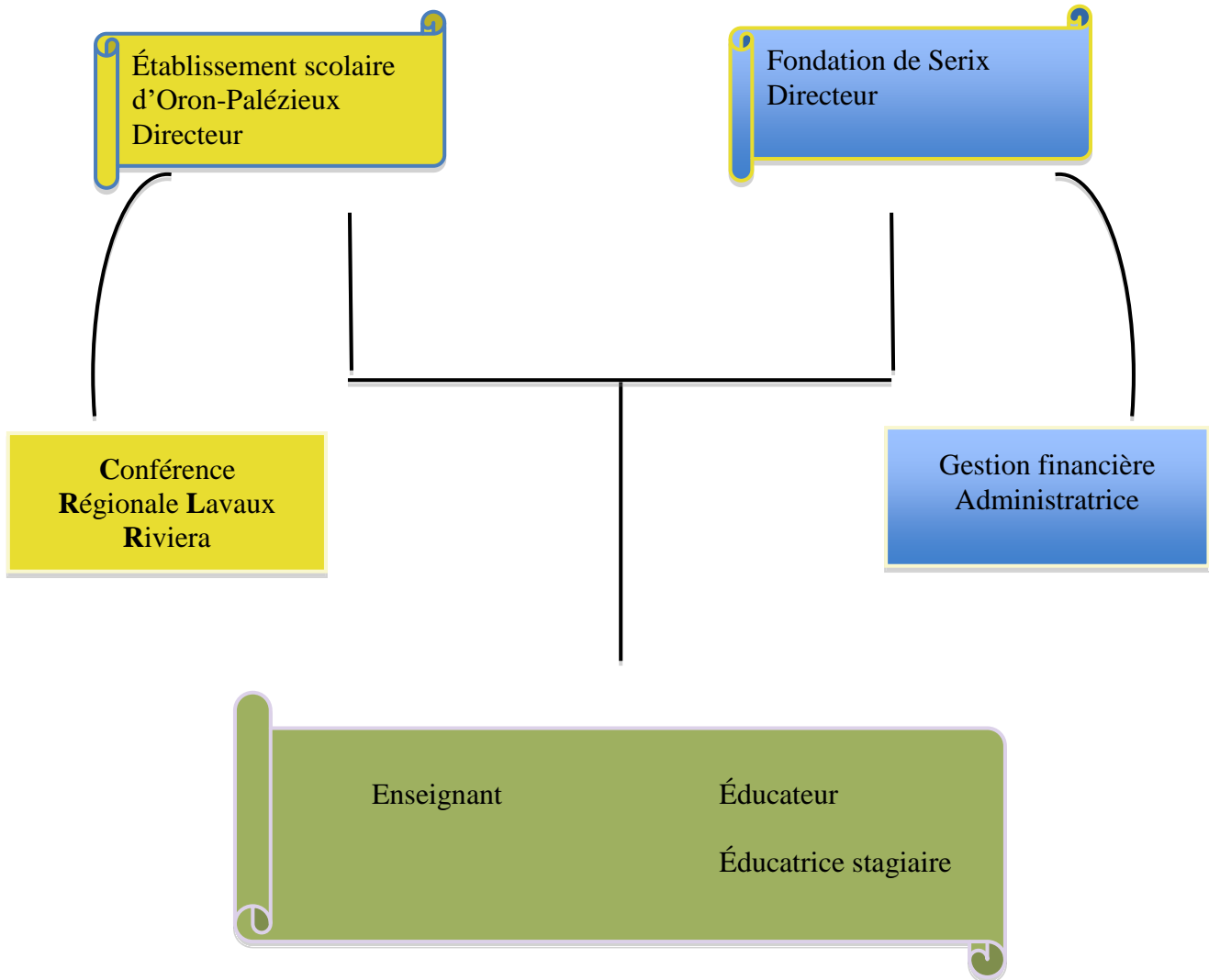
Ch. de Serix, 6
1607 Palézieux-Village

tél	021 908 08 28
fax	021 908 08 29
mail	serix@serix.ch

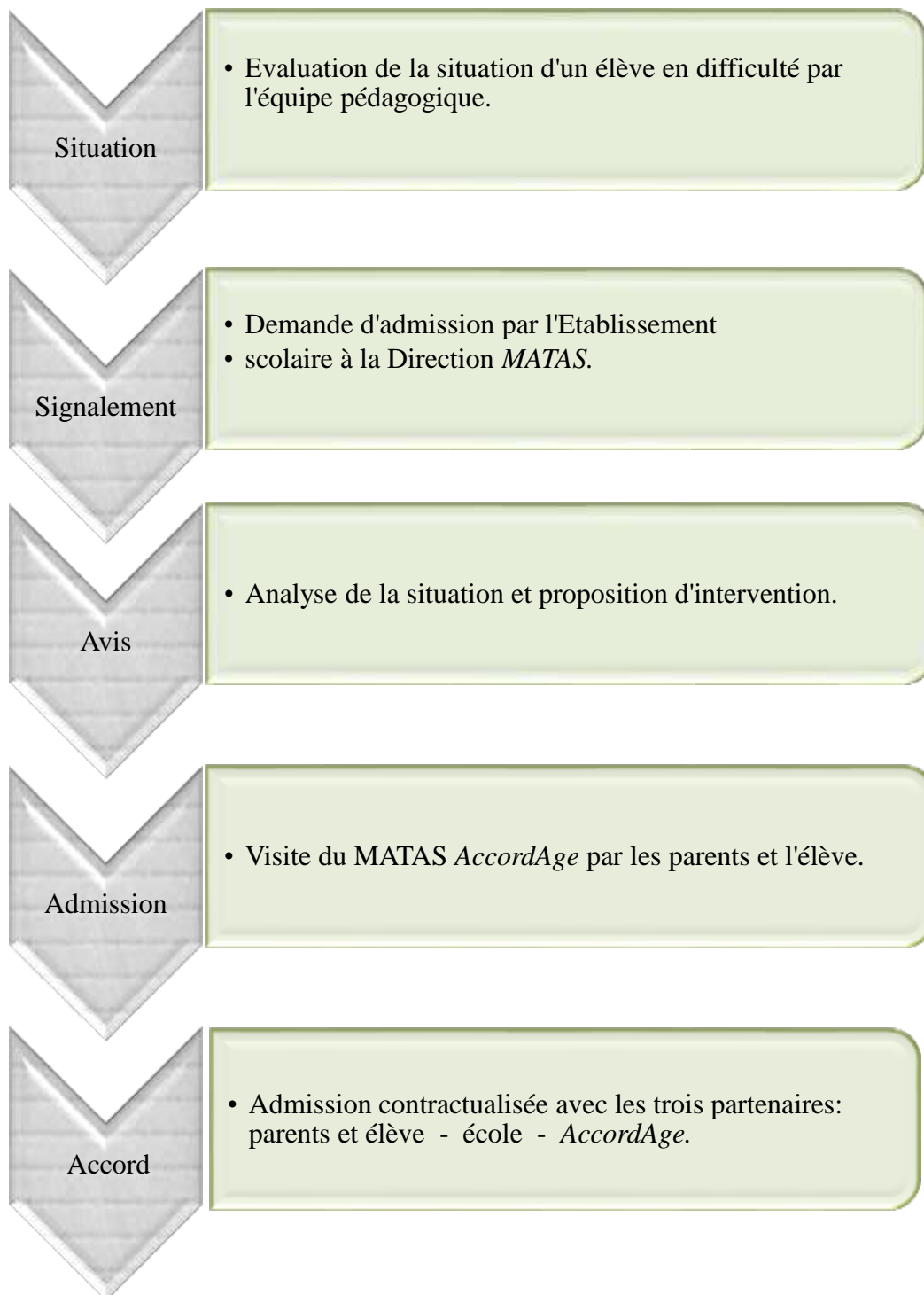
ORGANIGRAMME

Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire

Service de Protection de la Jeunesse



Procédure d'admission - plan



Procédure d'admission - descriptif

Signalement

Un élève en difficulté est signalé par un professionnel d'un Établissement scolaire¹ au Directeur. Après régulation interne (entretien au sein de l'Établissement scolaire avec l'équipe pédagogique puis information aux parents), les professionnels transmettent le document « **Demande d'admission** »² accompagné de toute information utile au Directeur référent MATAS³.

1. **Le comité de Direction MATAS⁴ se prononce sur la demande** en formulant une proposition d'intervention, transmise à l'équipe MATAS⁵.
2. **L'équipe MATAS élabore l'intervention.** Si nécessaire, elle prend contact avec les professionnels et les personnes concernées.
3. **L'équipe MATAS transmet sa position au doyen, ou à la doyenne référent-e** et lui demande d'inviter les parents à prendre contact avec l'équipe MATAS.
4. **Visite et présentation du MATAS AccordAge aux parents et à l'élève**
Un temps de réflexion est donné aux professionnels et à la famille.
L'équipe MATAS coordonne le processus d'admission selon le point 5
5. **Finalisation de l'admission**
Une rencontre est organisée d'abord entre les professionnels, rejoints par les parents et leur enfant.
Le contrat de collaboration est signé par chacune des parties.

1 **Établissement** : EP Pully / EPS Oron-Palézieux / EPS Lutry / EPS Centre-Lavaux / occasionnellement EPS Jorat-Mézières

2 **Demande d'Admission**: la demande est à remplir sur le formulaire numérique ad-hoc à disposition des Directions scolaires

3 **Directeur référent MATAS** : M. Jean-François Détraz

4 **Comité de Direction MATAS** :
- M. Jean-François Détraz, Directeur de l'Établissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux
- M. Frank Fontanellaz, Directeur de la Fondation de Serix

5 **Équipe MATAS** : enseignant, éducateur et éducatrice-stagiaire